

L'ABEILLE.

Imprimé tous les jours, par E. DELAGE.

NOUVELLE-ORLEANS.

Jeudi, 26 Février 1829.

FRANCE.

On travaille avec activité à l'arsenal de Bayonne. Le 6 de ce mois, on y a mis à l'eau deux gabares de 550 tonnes, et le 27, un bâche de 800 tonnes.

— Les bruits les plus contradictoires courrent en ce moment à Toulon au sujet de l'exécution de la Morée. Cependant la version la plus généralement accreditée est que l'armée doit revenir en trois exéditions. La première, composée des galées et de la cavalerie, arrivera au commencement de Janvier 1829 ; la deuxième dans le mois de février, et la troisième en Mai prochain.

— Tous les approvisionnemens qui se faisaient à Marseille pour la Morée sont suspendus ; il est reconnu, dit-on, qu'on y a envoyé, en denrées de guerre, des vivres pour une année, à raison de 16,000 rations par jour, et le service pour la viande fraîche est assuré par les marchés passés pour cette partie.

— Un navire grec arrivant de Samos, avec un chargement de fruits secs, vient d'arriver à Marseille ; c'est le premier navire qui ait été admis en France avec son pavillon.

RUSSE.

Suivies des lettres de Petersbourg reçues à Berlin le 6 de ce mois, l'empereur de Russie allait repartir pour l'Armee. On ne croignait plus à Berlin aux nouvelles pacifiques répandues par les seules annonces.

FEUILLETON.

TRIBUNAUX DE LA NIECE D'ENFANS.

COUR CRIMINELLE.—25 Février.
Aucune affaire n'a été appellée aujourd'hui.

L'affaire de Gayarré sera appellée demain Jeudi 26 du courant.

FRANCE.

Procès de Béranger.

Les délais de l'appel sont expirés et M. Béranger n'en point profité pour se pourvoir devant la cour royale. On dit qu'il se constitue prisonnier avant la fin du mois. M. Baudouin a interjeté appel en ce qui le concerne ; il sera défendu devant la cour royale par M. Berville, qui avait plaidé pour lui en première instance.

C'est à tort que l'on avait dit que l'amende de 10,000 f. prononcée contre M. Béranger était à la charge de M. Beauvois.

CHANSONS, ROMANCS ET POÉSIES.

M. J. Charron—Quatrième édition.

TABLES.—Par A. Naudet.

— Les chansons de M. Charron sont aux tables de M. Naudet : « Vous avez bien sujet de mal dire votre destinée ; vous faites mille ans qu'un fait des fables, et vous faites mille ans trop tard. Paupières que vous êtes, quel crime votre père a-t-il commis pour vous mettre au monde à une si triste époque, pour vous produire si audacieusement après l'entonnoir ? A quelle destinée, grand dieu ! n'êtes-vous pas réservées par le temps qui court, et qui connaît, avec votre titre de fables, espérez-vous ne pas vous morfondre dans cette vaste galerie du librairie Bossange, où déjà tant de poésies fugitives sont entassées ? Pourquoi donc aussi, au lieu d'être des fables, n'êtes-vous pas des chansons ? Regardez nous : quel luxe typographique, quelles gravures, quelle musique sans compter que nous voilà arrivés à la quatrième édition ! Quatrième édition ! Comprenez vous ce mot-là, ma chère amie ? Pourrez vous jamais en dire autant ? Ne faut-il pas avoir été chantées par bien des bouches pour en être arrivé là ? En effet, parlez moi de la chanson pour réussir ! Voilà une œuvre d'un accouplement facile. Votre premier couplet au potage, votre dernier refrain au Champagne, et tout est dit. — Armand Gouffé, Ségur et le joyeux D'saugiers n'ont pas eu l'autre secret. » Ainsi parla le livre de M. Charron ; et dès quoi il s'étais, se pavana. Et le beau devant la boutique de son libraire, pendant qu'un zéphir glacial du mois de Décembre en faisait voler les feuilles à tort et à travers. Voilà ce que répondent les tables de M. Naudet.

Votre compassion, honnêtes chansons, part d'un bon naturel, et je vous remercie.

Je sais bien que c'est un grand tort aujourd'hui de s'appeler *Fables*, un aussi grand tort que de s'intituler *Poèmes épiques ou longédites* ; mais pourtant je vous avouerai que j'aime encore autant être able que chanson depuis que M. Béranger a fait les siennes. Une chanson qui se chante pas, une chanson qui a fait, est une chose bien difficile à faire ; et sans trop vous connaître, je suis sûre que vous ne vous passeriez pas volontiers de l'air à boire pour lequel vous avez été faite.

Voilà, pour ma part, un inconvénient que je n'ai pas, et je suis assurée que si vous voulez me lire, vous trouveriez peut-être...

La Chanson. Je vous en crois sur parole, ma chère amie ; mais si, pour passer le temps, vous trouvez bon que je vous chante quelque chose,

La Table. Allez chantez quelque chose, quand vous ne voulez rien me laisser déclamer.

La chanson. Regardez au moins mes gravures de Duchesnes.

La Table. Voulez, je vous prie, les jolis dessins de Devèria.

La chanson. J'aime les femmes, j'aime,

Bière, bière et clémentines.

La camarade elle-même.

Ne sautez pas montrant.

La Table.

Aux tems heureux ça va simple bon sens.

La conscience et la droiture.

Satisfait pour juger les gépa-

(J'ignore en quel pays se passe l'aventure.)

n'est pas tout, la morte, contient également un arrêt du ministre de la Justice, qui destitue un des ministres d'État des paroisses de l'ordre, et condamne le juge pour avoir empêché et dissuadé de son juge conservateur un sujet anglais nommé John O'Brien, arrêté le 15 Octobre, contrairement aux traités des puissances étrangères.

Il est essentiel de savoir que ce magistrat est un des plus nombreux partisans du gouvernement, un protégé de la reine et l'un des instruments les plus actifs du parti royal.

Miguel avait et depuis son retour dans le pays. En agissant ainsi, il n'a fait que suivre les instructions du gouvernement.

Cet arrêt a causé dès lors une grande surprise, mais j'ai eu ce matin l'occasion de pénétrer ce mystère dans une conversation que j'ai eue avec un des premiers employés du département. « Vous rappelez-vous, me dit-il, qu'un des ministres anglais a déclaré que nous étions les meilleurs amis de l'Angleterre ? Assurément. Eh bien !

Nous sommes dans tous les cas les meilleurs amis de ce ministre et de ses collègues qui s'attendent à être attaqués au parlement pour les secours qu'ils nous ont promises, ainsi que pour la manière dont nous avons traité sir J. Doyle, M. Young et plusieurs autres Anglais ici, à Porto et ailleurs, exigeant de nous des documents et des faits qui puissent les justifier. Comment pourrions-nous nous dispenser de ne pas céder à leurs instances. Quant à M. Neto, le magistrat arrêté, il n'y a aucune inquiétude pour lui, il est au secret, et il sera payé largement du rôle qu'on lui fait jouer.

— L'affaire de Gayarré sera appellée demain Jeudi 26 du courant.

Détenu à Sainte-Pélagie.

— Le 26 Février.

COUR DE PARIS.

— Le 26 Février.

— Le 26 Février.